



Accusé de réception en préfecture
069-913866331-20250605-D2025-040-DE
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 5 juin 2025

2025-040	RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ DES BRANCHEMENTS GROUPÉS - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ
----------	---

L'an deux mille vingt cinq, le 05 juin à 14h00, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Mme Anne GROSPERRIN.

Membres du Conseil d'Administration		
En exercice	Présents	Votants
20	14	15

Etaient présents :

Mme Laurence BOFFET, M. David BRIGLIADORI, M. Pierre CHAMBON, Mme Gisèle COIN, Mme Anne GROSPERRIN, M. Florestan GROULT, Mme Cécile MARTY, M. Pierre-Alain MILLET, M. Floyd NOVAK, Mme Isabelle PLICHON, Mme Emilie PROST, Mme Anne REVEYRAND, M. Cyrille VALLET, M. Lucien ANGELETTI.

Etait excusée et représentée :

Mme Maéva PESENTI par M. Lucien ANGELETTI.

Secrétaire élue : Anne REVEYRAND

1. CONTEXTE

Afin de garantir la continuité de la fourniture en eau potable des habitants de la Métropole de Lyon, Eau du Grand Lyon – la Régie effectue de manière continue des travaux de renouvellement des branchements du réseau de distribution. Un branchement est constitué de l'ensemble des éléments suivants : le collier de prise en charge sur la conduite principale, l'organe de manœuvre situé sur la prise en charge, le tuyau de branchement, ainsi que le poste de comptage et les éléments associés.

A titre d'exemple, en 2024, 1 231 branchements ont été renouvelés pour un montant de 3 350 000 € HT tous lots confondus.

Les derniers renouvellements de branchements ont été réalisés via un accord-cadre à bons de commande alloti en 3 lots (Nord, Sud et Centre), conclus pour un montant maximal de 5 400 000 € HT et pour une durée ferme de trois ans s'achevant le 31 décembre 2025.

Ces accords-cadres arrivant à leur terme, il convient de les renouveler en lançant une nouvelle consultation.

En plus du périmètre des marchés actuels, ces nouveaux marchés intégreront les prestations de récolement en classe A (classe de précision) des branchements renouvelés. De plus, l'allotissement sera modifié. En effet, les secteurs géographiques seront les suivants : zone Ouest, zone Est, et zone Sud (la répartition des communes par lot est précisé en annexe de la présente délibération).

2. CADRE JURIDIQUE

Le présent marché de travaux est lancé par Eau du Grand Lyon – la Régie en qualité d'entité adjudicatrice, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Ce marché prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande, décomposé en trois lots.

La durée de chaque lot est fixée à 2 ans fermes, renouvelable trois fois, par tacite reconduction, pour une durée d'1 an, soit 5 ans au total.

Les montants maximaux contractuels sont les suivants :

	Montant HT maximal de la période ferme (2 ans)	Montant HT maximal des périodes de reconduction (1 an)
Lot 1- zone ouest	5 000 000 €	2 250 000 €
Lot 2 - zone est	5 000 000 €	2 250 000 €
Lot 3 - zone sud	5 000 000 €	2 250 000 €

Les accords-cadres ne sont assortis d'aucun montant minimum contractuel.

Un seul et même candidat ne pourra se voir attribuer qu'un lot.

Les montants maximaux du marché excédant le montant de délégation accordée au Directeur, il appartient au Conseil d'Administration d'approuver en opportunité le lancement de la procédure et d'autoriser sa signature, conformément à l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu les articles R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du Code de la Commande Publique ;

Vu l'article L. 2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Article 1. Approuve le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché décomposé en 3 lots ayant pour objet les travaux de renouvellements groupés des branchements du réseau d'eau potable.

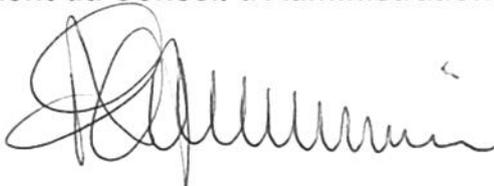
Article 2. Autorise le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie à signer les accords-cadres mono-attributaires à bons de commande en résultant, pour une durée de 2 ans, reconductible 3 fois pour une période d'un 1 an, et pour un montant maximal contractuel de 5 000 000 € HT pour la période ferme et 2 250 000 € HT pour chaque période de reconduction.

Article 3. Les crédits correspondants sont inscrits au budget en section d'investissement.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits,

Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.

Président du Conseil d'Administration



Anne GROSPELLIN

Secrétaire de séance



Anne REVEYRAND

Acte rendu exécutoire après :

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eaudugrandlyon.com

